

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF388

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un index seniors dans les entreprises n'est assortie d'aucune obligation autre que celle de rendre l'index public. Elle n'aura aucun effet concret sur les conditions d'emploi des salariés âgés. Pour cette raison, nous proposons de supprimer cette disposition en vue de proposer des alternatives efficaces.